



PAR COURRIEL

Québec, le 2 juillet 2025

[REDACTED]

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2025-2026.087

[REDACTED]

Nous donnons suite à vos demandes d'accès, reçues le 6 juin dernier et libellée comme suit :

« [...] pour les détails du budget alloué au [Plan d'action gouvernemental pour les personnes proches aidantes 2021-2026](#) crée par le ministère de la Santé et des Services sociaux. J'aimerais avoir une copie des allocations et dépenses détaillées pour les années 2021-2024 et une copie de la projection des allocations et dépenses détaillées pour les années 2025 et 2026. » (*sic*)

À cet égard, nous vous transmettons sous l'onglet 1 et 2 les informations demandées et détenues par le Ministère.

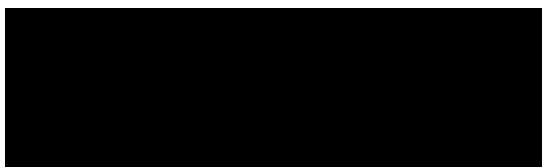
... 2

Veuillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse ci-dessous:

<https://www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publiss/>

Veuillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur de l'accès à l'information et de la propriété intellectuelle



Julien Sirois

p. j. 2